

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

GENERALITES

Nos ventes sont impérativement soumises aux présentes conditions générales. En conséquence toute commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur à ces conditions générales de vente qui s'appliquent à l'ensemble de nos livraisons, sauf accord écrit contraire, entre les parties.

COMMANDES

Après accord sur le devis émis par email, celui-ci sera confirmé par une facture pro-forma, à nous retourner datée et signée, avec la formule manuscrite "bon pour accord", accompagnée de l'acompte ou du règlement y figurant.

BON A TIRER

Les commandes sont mises en production, après réception par le vendeur d'un bon à tirer " BAT" établi suivant les spécifications de l'acheteur et signé par lui sans réserve.

Toute modification après acceptation du bon à tirer, fera l'objet d'une nouvelle facturation des frais techniques.

TARIFS

Les prix indiqués dans ce tarif s'entendent à l'unité, hors taxes départ Cazouls les Béziers et sont révisables entre les dates de commande et de livraison en cas de fluctuation sensible des monnaies, augmentation du prix des matières premières, coût du transport soit encore si l'acheteur sollicite une modification de la commande.

en cas de devis préalable établi par le vendeur, les prix négociés, sont sous réserve du BAT final

CONDITIONS DE PAIEMENT :

les conditions de paiements, sauf convention contraire prévue dans le devis présenté par le fournisseur, sont les suivantes :

acompte à la commande 30 à 50 % du montant H.T. selon la nature de la fabrication, solde à livraison de marchandises par chèque (sauf convention particulière entre le vendeur et l'acheteur).

En cas d'annulation de commande à l'initiative de l'acheteur, l'acompte sera conservé par le vendeur.

si la commande n'est pas réalisée du fait du vendeur, l'acompte sera restitué à l'acheteur.

les commandes d'un montant de moins de 450 € H.T. doivent être réglées d'avance, sans escompte.

commandes hors Communauté Européenne : règlement 100 % d'avance à la commande, sans escompte.

Conformément à la loi n° 92 – 1442 du 31 décembre 1992, tout retard de paiement entraîne de plein droit, sans mise en demeure préalable, l'application d'intérêts de retard représentant 1.5 fois le taux légal.

Le retard ou le non paiement d'une facture ou d'une échéance non seulement rend exigibles toutes les factures échues ou non, mais encore autorise le vendeur à suspendre toute commande en cours ou à refuser toute nouvelle commande.

ECHANTILLONNAGE

toute demande doit se faire par écrit, (courrier ou e-mail),

les échantillons d'une valeur de 1 à 10 € ne sont pas repris, et font l'objet d'une facturation forfaitaire de 30 € H.T.pour frais d'envoi et de dossier.

LIVRAISON - TRANSPORT

La livraison est réputée effectuée lorsque les marchandises sont chargées sur le camion et envoyées. Le transfert des risques est immédiat, à la charge de l'acheteur quelles que soient les modalités contractuelles relatives au paiement des frais de transport et d'assurance.

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif, **Absolute International Concepts** met tout en œuvre pour garantir ces délais. Tout retard ne peut justifier l'annulation de la commande, ni donner lieu à une indemnité quelconque. Seul le délai figurant sur la confirmation de commande engage le vendeur. Ce délai peut être remis en cause si l'acheteur ne fourni pas en temps voulu, l'intégralité des documents nécessaires à la fabrication.

L'acheteur ne peut solliciter de dédommagement quelconque, en cas de retard indépendant de la volonté du vendeur, consécutif notamment à un retard lié au fret aérien, visite en douane, retard du transporteur, grève, ou tous cas de force majeure.

L'acheteur doit vérifier les marchandises à réception dans ses locaux, ou ceux d'un tiers désigné par lui. En cas d'avarie, émettre des réserves auprès du transporteur, et signaler l'incident au vendeur.

RECLAMATIONS

toute réclamation doit nous parvenir sous 48 heures, après réception de marchandise, par lettre recommandée.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'acheteur certifie que sa commande ne se heurte à aucun droit de propriété intellectuelle, il déclare être titulaire de tous les droits et autorisations nécessaires susceptible d'appartenir à un tiers et déclare être lui même titulaire de tous les droits ou autorisations nécessaires à la réalisation de sa commande. (marques, modèles etc)

En conséquence, il garantit de plein droit le vendeur de tout litige de contrefaçon ou concurrence déloyale qui pourrait en résulter.

L'acheteur s'engage à produire au vendeur tous les documents relatifs et autorisation liées à son dossier en cas de demande express des services Douanes.

LITIGES

En cas de contestation, ou litiges, relatifs à l'exécution du contrat de vente, ou l'interprétation des clauses ci-dessus de Commerce de Béziers, sera seul compétent, quel que soit le lieu de livraison.



A I C - Absolute International Concepts

20 rue Condorcet - 34370 CAZOULS-LES-BEZIERS

Tel + (33) 04 67 93 75 07 - Fax + (33) 09 70 62 12 82